

Département de l'Eure, commune de

# Douains



## Plan local d'urbanisme

Pos prescrit le 5 mai 1989 et approuvé le 9 novembre 1990.  
Révision du Pos prescrite le 28 mars 1991, arrêtée le 9 mars 2001  
1<sup>re</sup> modification approuvée le 14 mai 1993  
2<sup>e</sup> modification approuvée le 6 septembre 2002

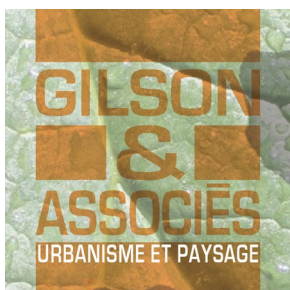
Plu arrêté le 17 juillet 2009, approuvé le 9 juillet 2010, supprimé  
le 28 mai 2013

Plu prescrit le 28 février 2014  
**Projet de Plu arrêté le 21 octobre 2021**

Vu pour être annexé à la  
délibération du conseil municipal  
du 21 octobre 2021  
arrêtant le plan local d'urbanisme  
de la commune de Douains

Le maire,  
Vincent LEROY

## Annexes sanitaires Notice technique



Date :	Phase :	Pièce n° :
<b>8 octobre 2021</b>	<b>Arrêt du projet &amp; enquête publique</b>	<b>6.1</b>
Mairie de <b>Douains</b> 7, rue du Village (27120) Tel. – fax : 02 32 52 73 40 courriel : mairie.douains@wanadoo.fr		

agence **Gilson & associés** Sas, urbanisme et paysage  
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

## **1 - ADDUCTION EN EAU POTABLE**

La commune de Douains est desservie par un réseau dont la gestion est assurée par la communauté d'agglomération Seine-Normandie.  
Il n'existe pas de captage d'eau potable sur la commune.

## **2 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

### **Généralités**

Le schéma directeur d'assainissement a été réalisé dans le cadre de la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure.

Le bourg de Douains, le château de Brécourt, le hameau de la Briqueterie et le Normandie parc devraient être raccordés au réseau d'assainissement collectif. Si la réalisation de ce réseau n'est pas prévue à l'échelle du Plu, le projet est cependant inscrit au schéma directeur d'assainissement.

Le mode d'assainissement des eaux usées de la commune de Douains est de type autonome. En absence de réseau collectif, la réalisation d'une étude de filière correspondant au dimensionnement de l'habitation, est nécessaire pour justifier l'implantation d'un système d'assainissement non collectif. L'étude citée ci-dessus permet de proposer des systèmes d'assainissement adaptés à la nature du sol, aux constructions envisagées et ainsi, de s'assurer de leur bon fonctionnement futur.

Elle sera soumise au service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour validation afin d'obtenir à un avis (attestation de conformité) lors de l'instruction d'une éventuelle demande de Permis de Construire.

Il est indispensable de se reporter au DTU 64.1 fixant les normes de réalisation d'un assainissement non collectif ainsi qu'à l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif. Les eaux pluviales sont dissociées des eaux usées.

L'ensemble de la commune se situe au vu des cartes départementales d'aptitude des sols à l'assainissement autonome (échelle 1 /50 000) dans une zone où l'on rencontre des sols peu épais sur sous-sols argileux peu perméables surmontant les couches perméables de la craie.

Cette pédologie est, en principe, inapte à l'aménagement d'une filière d'assainissement autonome classique par épandage des effluents à faible profondeur dans le sol naturel

## **3 - ORDURES MÉNAGÈRES**

La compétence ordures ménagères est divisée en deux domaines distincts :

- la collecte : cette compétence est aujourd'hui exercée par la communauté d'agglomération Seine-Normandie (autrefois le Sidom de Pacy-Saint-André)

- le traitement : cette compétence est exercée par le Setom (Syndicat mixte pour l'Étude et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Eure).

Les ordures ménagères de la commune de Douains sont traitées par incinération avec production d'énergie à l'unité du Setom sur la commune de Guichainville.

Les collectes sélectives de la commune de Douains sont triées dans le centre de tri du Setom sur la commune de Guichainville.

## Carte d'identité du Setom

Objet : traitement des ordures ménagères au départ des quais de transfert.

Forme juridique : Établissement Public de Coopération Intercommunale

Zone d'intervention : Communautés de communes de Breteuil sur Iton, Verneuil sur Avre, Conches en Ouche, du Plateau du Neubourg, du Pays de Damville, des communes rurales du sud de l'Eure, Epte/Vexin/Seine, Sidom de Pacy-Saint-André, Communauté d'agglomération d'Evreux, Communauté d'agglomération de la Porte de l'Eure, Ville de Gaillon.

Nombre d'habitants : 260 000 pour 245 communes

Le SETOM traite aujourd'hui plus de 270 000 tonnes de déchets (chiffres 2015)

